

## DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Attribution de subventions habitat privé Agglorénov du 3 juin 2026

Décision D-2026-188

### La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu les articles L302-1 et suivants et R302-9 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil Communautaire en date du 14/04/2026 par laquelle il a été donné délégation à la Présidente de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- Vu l'arrêté n°A-2026-27 du 21/04/2026 portant délégation de fonction et de signature à Philippe BARON, 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2016-035, en date du 23 février 2016, adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2025-091, en date du 13 mai 2025, adoptant le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 ;
- Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2021-151, 152, 153, 154, 155 et 156 en date du 28 septembre 2021, décidant la mise en place de fonds d'aides aux propriétaires privés pour la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement (Embellissement des façades, Transformation/Restructuration, Rénovation suite à accession, Projets collectifs et atypiques, Prime Rénovation logements vacants) dans le cadre du nouveau programme AggloRénov et l'approbation des règlements d'attribution de ces fonds ;
- Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2022-088 en date du 28 juin 2022, DEL-CC-2023-071 du 9 mai 2023, DEL-CC-2023-177 du 7 novembre 2023, DEL-CC-2024-067 du 14 mai 2024, DEL-CC-2025-092 en date du 13 mai 2025 portant sur la mise en place des avenants n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 aux conventions OPAH RU et OPAH ;
- Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n°DEL-CC-2022-133 en date du 4 octobre 2022 et n°DEL-CC-2025-013 du 28 janvier 2025 portant actualisation des règlements du programme local ;
- Considérant les avis favorables des commissions d'attribution des aides à l'habitat en date du 30 avril 2026 et du 03 juin 2026 ;
- Considérant l'annulation de la subvention accordée sur la décision D-2022-80

### DECIDE

#### ARTICLE 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- o Embellissement des façades :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
POIRAUD Dominique	47 rue de Juillot BRESSUIRE	1	PB	3 000€	33 rue du général Marigny COMBRAND
BERTRAND Julien	6 rue du Petit Marché LA CHAPELLE SAINT LAURENT	1	PO	3 000 €	1 route de Neuvy Bouin CLESSE
GOBERT Véronique	13 rue de l'église SAINT AUBIN DU PLAIN	1	PO	591€	13 rue de l'église SAINT AUBIN DU PLAIN
BOSSARD Marie-Andrée	13 rue de la Paix MONCOUTANT SUR SEVRE	1	PO	2 000€	13 rue de la Paix MONCOUTANT SUR SEVRE
MAROT Olivier	10 avenue du général de Gaulle CERIZAY	1	PO	597€	10 avenue du général de Gaulle CERIZAY
MOTARD Eric	13 rue de la cave BRESSUIRE	1	PO	3 000€	43 rue neuve ANCENIS SAINT GEREON

o Rénovation suite à Primo-accession :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
DANGLADE Sylvie	5 rue Charlemagne, Saint Sauveur BRESSUIRE	1	PO	2 091€	5 rue Charlemagne, Saint Sauveur BRESSUIRE

o Travaux de transformation/restructuration :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
POIRAUD Dominique	47 rue de Juillot BRESSUIRE	1	PB	2 687€	33 rue du général Marigny COMBRAND

o Production logements locatifs conventionnés – abondement aide ANAH

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant engagé	Adresse du propriétaire
POIRAUD Dominique	47 rue de Juillot BRESSUIRE	1	PB	6 000€	33 rue du général Marigny COMBRAND

A noter : Les subventions allouées ne pourront pas dépasser les montant mentionnés ci-dessus. Les montants définitifs résulteront d'un nouveau calcul effectué au vu des justificatifs fournis conformément aux règlements d'aides.

**ARTICLE 2 :** D'annuler la subvention suivante :

o Dossier accordée à la commission du 17 mars 2022 – D-2022-80

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Nbre de logts	Qualité du propriétaire	Montant à annuler	Adresse du propriétaire	Motif d'annulation
GUIGNARD Lise	6 rue Pasteur BRESSUIRE	1	PO	1 673€	6 rue Pasteur BRESSUIRE	Vente du bien avant travaux

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le trésorier général de THOUARS, ainsi qu'aux bénéficiaires.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 23/06/2026

**Le vice-Président,  
Monsieur Philippe BARON**

Transmis en préfecture le 01 JUIL 2026.....

Notifié ou publié le 01 JUIL 2026.....

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

